



L'ECHO DES CHENAILLOTS

Infos Communales 2ème SEMESTRE 2022 n° 6

Mairie de CHENEBIER
rue du Neuf Chemin
70400 CHENEBIER
mairie.chenebier@wanadoo.fr
Tél/Fax: 03.84.27.30.54
Site internet: chenebier.fr



La 9ème randonnée de Chenebier a eu lieu ce dimanche 4 septembre 2022.

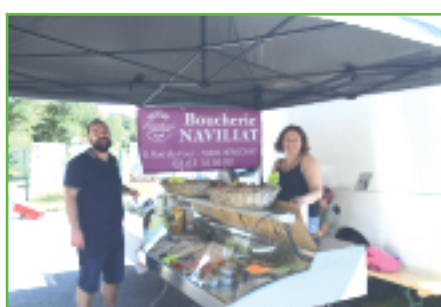


Le soleil était de la partie et plus de 300 marcheurs sont venus découvrir notre belle forêt. Buvette, friture ou sandwiches, ainsi que crêpes, gaufres ou pâtisseries pour redonner de la force après avoir parcouru 5 ou 10 kms.

Le mini – marché a bien fonctionné avec, notamment, ses 2 bouchers (fumé et viande), sa boulangère et ses petits pains, l'herboriste avec ses gelées de fruits et ses sirops, sans oublier le miel de Chenebier et le stand de pâtisseries des aînés de Chenebier. Un stand artisanal pour le plaisir des yeux.

Le petit train de François pour le plaisir des enfants.

Le Président remercie tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de cette manifestation de plein air, et vous donne rendez-vous l'an prochain pour la 10ème Randonnée.



ECOLE DE CHENEBIER - ETOBON - BELVERNE

*Le 5 juillet 2022,
les 13 élèves du CM2
ont reçu, de leurs municipalités
respectives,
une calculatrice
qui leur servira au collège.*

*Tous nos meilleurs souhaits de
réussite dans leur nouvel
établissement.*

Le 1er septembre 2022, 86 élèves ont rejoint l'école de Chenebier-Etobon-Belverne. Nous leur souhaitons une très bonne année scolaire, ainsi qu'au personnel enseignant.

Classe de Sophie GOUALA
Maternelle, secondée par Isabelle
BERTINELLI, ATSEM
11 PS - 8 MS

Classe d'Emilie TATTU et de Charles
MOUNOT (le mardi) secondés par Christine
RAGUIN, ATT et Valérie PHEULPIN, AESH
15 GS - 8 CP

*Pour des raisons de SECURITE, la photo des élèves
n'est pas publié sur le Web*

Classe de Sandrine HOMAND
et de Charles MOUNOT (le jeudi)
13 CE1 - 9 CE2

Classe de Catherine BERNARD, Directrice
et d'Alexis FAYARD (le vendredi)
13 CM1 - 9 CM2

B R E V E S

CALENDRIER des MANIFESTATIONS du 4^{ème} trimestre 2022 "Salle Polyvalente de Chenebier"

L'Association CHENEBIER-ANIMATION a repris ses activités depuis le 6 septembre et vous propose :

- 24 septembre : **Animation – Ateliers sur le thème « Trop de déchets dans nos poubelles »** de 14h30 à 17h30 (Fabrication de lessive, d'éponge recyclée...)
- 19 novembre : **Animation jeux**, à partir de 14h.

Le COMITE DES FETES organise :

- En octobre, le samedi 15 de 14h à 18h, le dimanche 16 de 10h à 18h et le lundi 17 de 9h à 11h, une **exposition photos** présentée par le Club photos d'Etobon.
- 18 novembre à 20h, **Diaporama** de la fête de la fleur suivi du pot de l'amitié.
- 16 décembre, visite du **Père Noël** à l'école.

Le CCAS organise **un repas dansant** le 27 novembre, sous conditions sanitaires favorables.

Le JUDO CLUB de CHAMPAGNEY, section de Chenebier a repris ses entrainements le mercredi 7 septembre à 18h15.

Inscription possible tout le mois de septembre pendant les entrainements - 3 séances d'essai possibles et prêt de Kimonos - Certificat médical obligatoire dès la 1^{ère} séance -

Contact et Renseignements : Bruno MARIOTTO, 06.80.02.94.56

Le Club de l'AGE d'OR : reprise depuis le jeudi 1^{er} septembre avec des jeux de société tous les 15 jours 14h à 18h.

SOIREE LOTO-GASTRONOMIE

Organisée par l'Ass. Chenebier-Animation avec le Judo club de Champagny, **le 1^{er} octobre** à la salle des fêtes de **Champagny**. Ouverture des portes à 19h15 - Début à 20h -
Réservation au 06.20.96.27.65 ou 03.84.23.99.91

LA BIBLIOTHEQUE

est de nouveau ouverte à tous, enfants et adultes, depuis le 5 septembre, tous les lundis de 16h15 à 18h15 - Contact : Damien MARTIN, 06.24.22.85.16

LE NUMERIQUE

De plus en plus de démarches aux services publics doivent se faire en ligne et bientôt toutes les déclarations se feront obligatoirement sur Internet.

Pour vous accompagner, Marie-Laure FLORIN conseillère numérique pour le Département, propose des ateliers GRATUITS qui seront bientôt mis en place sur CHENEBIER.

Pour que ces ateliers soient utiles et pertinents, nous souhaiterions connaître vos attentes. Il est souhaitable que vous répondiez au questionnaire, ci-joint, et que vous le retourniez, rempli, en mairie, avant le 10 Octobre 2022.

PS. Marie Laure FLORIN est bien connue sur Chenebier, en tant que Conseillère Municipale et Présidente de l'Association Chenebier-Animation.

N'hésitez pas à la solliciter pour approfondir vos connaissances sur internet.

CHASSE sur CHENEBIER

Les chasseurs vous informent, tous les week-end, du lieu de la battue sur PANNEAU POCKET - installé sur votre smartphone ou sur votre ordinateur -

INFORMATIONS MUNICIPALES

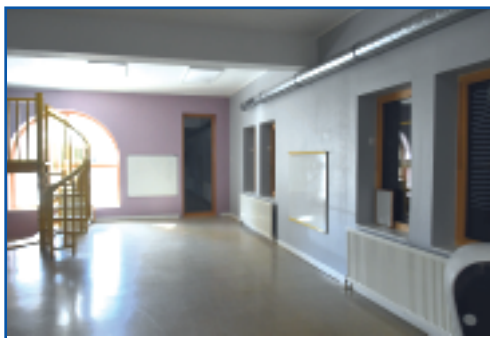
HORAIRES de la MAIRIE

**Ouverture au Public : - le mardi de 9h à 12h - le vendredi de 14h à 16h45 -
le samedi de 9h à 11h - M. le Maire reçoit sur rendez-vous -**

TRAVAUX BÂTIMENT MAIRIE-ECOLE-PERISCOLAIRE

Cet été, nous avons terminé la peinture de la classe de la maternelle.

En ce qui concerne les murs extérieurs, l'isolation a commencé début juillet.



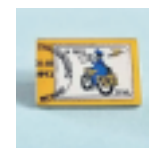
LA FIBRE OPTIQUE

arrive sur Chenebier. Une partie du village peut être raccordée.

Testez votre éligibilité sur : ww.hautesaonefibre.fr

NOUVEAU FACTEUR

Nous avons un nouveau facteur titulaire. Facilitons lui la tâche, avec une boîte aux lettres accessible, l'indication du nom bien visible ainsi que le n° de la rue. Faisons l'effort !



Route Départementale 16

Du 6 au 30 septembre 2022, la circulation est interdite dans les deux sens pour des travaux de réfection du pont sur Chenebier. Durant ces travaux, de la rue de la Revenue à la D 16, la circulation est limitée à **30km/h**. Merci de respecter cette vitesse. Des contrôles seront effectués.

SECHERESSE - Alerte renforcée de niveau 2 -

<https://www.haute-saone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse>.

A l'heure où nous mettons sous presse, l'alerte est toujours d'actualité. Mais il semble que la pluie se manifeste plus souvent. Cependant, il est indispensable que chacun prenne toute disposition pour avoir une gestion économe de l'eau, que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau ou à partir des réseaux publics de distribution d'eau potable.

ATTENTION AU FEU

Le règlement sanitaire départemental stipule que **le brûlage à l'air libre est formellement interdit** tant pour les ordures ménagères que pour les déchets verts.

Le non respect de cette interdiction peut entraîner des peines d'amendes jusqu'à 450 €

(article 131-13 du code pénal)

D'autre part, durant la "**crise sécheresse**", un Arrêté Préfectoral du 9 et 11 août 2022, **interdit**, notamment, les feux de camp, l'écobuage, les incinérations de végétaux et déchets de récolte - de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de **200m** de la lisière des bois, forêts, plantations et reboisements. La nature est fragile, protégeons là !

RAPPEL : ANIMAUX en PATURAGE sur Chenebier

Propriétaire ou locataire faites vous **connaître en mairie**. Si l'une de vos bêtes s'échappe de l'enclos, vous serez ainsi prévenu rapidement. Il en va de la SECURITE des habitants du village.